

Sandrine Bélier
Tête de liste – Grand Est
Europe-Ecologie

Pensez-vous que le filtrage/blocage de sites Internet soit une solution fiable et efficace pour lutter contre certains crimes particulièrement graves (pédo-pornographie, terrorisme, incitation à la haine raciale) ?

Vous connaissez le slogan des hackers : « if you can run it, you can crack it ». Il me paraît assez parlant. Les systèmes de blocage sont assez [inefficaces](#), du moins pour qui s’y connaît un peu en informatique. Un simple tunnel chiffré de type SSL permet encore plus simplement d’échapper à toute censure. Ainsi, par exemple, lorsque le gouvernement d’Ankara avait décidé d’interdire l’accès à Youtube, de nombreux blogueurs, journalistes, responsables associatifs, universitaires contournaient l’obstacle en passant par le site «Tunnel», qui permettait aux Internautes turques de masquer leur origine géographique et de tromper la vigilance des systèmes de filtrage. Dès lors, non, le filtrage/blocage de sites Internet n’est pas une solution fiable et efficace, même pas si l’on décide comme semble vouloir le faire le gouvernement, de mettre l’ensemble de la population sous contrôle numérique. Le fichage généralisé est une chose à laquelle je m’oppose et qui justifie notamment, mon engagement contre Hadopi et Loppsi2. C’est aussi pour cela que j’ai signé le Pacte pour les libertés numériques. Le respect des droits fondamentaux, des libertés publiques et numériques (avec l’amendement 138 Bono/Cohn-Bendit) sont précieux pour la démocratie. La protection de ces droits fondamentaux doit être défendue contre les risques de glissement vers un état policier et totalitaire.

La lutte contre la pédo-pornographie, le terrorisme, l’incitation à la haine raciale, justifient-elle de restreindre les libertés du plus grand nombre ? Soyons claire, oui ces actes hautement criminels envers la société doivent être combattus au quotidien. C’est une évidence et c’est notre responsabilité collective. Mais je ne crois pas un instant que le filtrage/blocage automatique soit à 100% fiable, ni que le fichage/surveillance informatique de l’ensemble de la population soit le moyen pour mener efficacement cette lutte. Je crois davantage à la veille et la solidarité citoyennes des internautes. Je crois que favoriser le développement de la culture Internet c’est aussi permettre aux citoyens de mieux en maîtriser certains pièges. Mieux les informer, c’est leur donner les clés d’une meilleure «auto-protection», c’est offrir à chacun de devenir acteur de sa protection et de la protection de ses proches.

Pensez-vous qu'il faille durcir la protection du droit d'auteur et de ses droits voisins?

Non, parce que cela ne répond pas aux besoins réels des artistes au XXIème siècle. Non, parce que par durcissement du droit d’auteur, on entend aujourd’hui, d’une part l’allongement de la durée d’exercice dudit droit et d’autre part, un moyen de justifier la mise sous surveillance de l’ensemble de la société. Vous noterez, sur le premier point que c’est une certaine industrie du disque et du cinéma qui revendique l’allongement des droits d’auteurs, au-delà même de la vie de l’artiste. [L’analyse de Fabrice Epelboin](#) de RWW est particulièrement pertinente sur ce point. Durcir la protection du droit d’auteur et de ses droits voisins, au-delà du juste revenu que doit percevoir l’auteur de son vivant, ne favorise pas la culture. De très nombreux artistes, dont ceux regroupés au sein de la Featured Artist Coalition, ne sont d’ailleurs pas favorables à un durcissement des règles.

Je pense que protéger et favoriser la culture et la création va au-delà de la protection du «produit fini» et de son exploitation. Il serait temps d’adopter un système qui permette d’assurer aux artistes un revenu pendant la création. C’est dans ce sens que nous portons, à l’échelle européenne, la création d’un revenu minimum d’existence. Il faut repenser la

rémunération de la création culturelle, il faut assurer que les œuvres puissent circuler librement, être partagées, s'enrichir de ces échanges permanents. L'équilibre, je vous l'accorde est à trouver mais une culture figée, verrouillée est une culture morte. Et une culture morte ne présage rien de bon pour notre société.

Reconnaissez-vous que le principe de neutralité du réseau est une condition indispensable à la mise en œuvre effective des libertés fondamentales et à ce titre doit être garanti juridiquement (et non réduit à un simple problème de concurrence ou de consommation, fixé par contrat privé) ?

Oui, parce qu'il est important, pour le respect de la vie privée, de protéger les données personnelles contre d'éventuels fichages et usages politiques ou commerciaux.

Refuser le principe de neutralité revient à accepter implicitement la mise sous surveillance de notre société. Quand l'Etat français cherche à transformer les FAI en mouchards cela ne me rassure pas pour l'avenir. Lorsqu'il essaie de faire passer l'adoption de Loppsi2 pour un bienfait ou quand en Allemagne le ministre de l'Intérieur Wolfgang Schäuble cherche par une multiplicité d'initiatives à mettre tout un pays sur écoute, on ne peut honnêtement pas penser que la démocratie va en ressortir grandie et les droits de l'Homme garantis...

Défendez-vous une nouvelle exception au droit d'auteur à des fins de partage non commercial d'œuvres numériques ? Éventuellement, décrivez avec quelle contrepartie en matière de financement et rémunération de la création.

Oui et en étroite concertation avec les acteurs concernés et en premier lieu les auteurs.

Des pistes existent, comme la licence globale dont il reste à établir les mécanismes de redistribution. On peut, aussi et légitimement, s'interroger sur le rôle et la responsabilité des FAI vis-à-vis des auteurs. Il est possible d'imaginer la mise en place d'un mécanisme de reversement d'une partie de notre abonnement... Et puis peut-être serait-il aussi bon de ne pas oublier que la création artistique dépasse le champ de la musique et du cinéma. Je pense notamment aux écrivains, aux photographes, aux journalistes du web...

Il ne faudrait pas oublier non plus que les œuvres numériques ne se limitent pas à un « produit fini » commercialisable ou non. On parle bien d'œuvres numériques, qui comportent nécessairement un temps de création. Avec Europe Ecologie, nous nous engageons à faire un enjeu fort, au cours de la prochaine mandature, de la mise en œuvre d'un revenu minimum d'existence (RME). Le RME est une protection monétaire, un droit d'accès à un temps disponible, la rémunération d'une existence sociale (dont culturelle) non comme un dû mais comme un droit de participer à la société. C'est un moyen et non une fin en soi comme les libéraux le pensent en supprimant tous les minima sociaux. Pour les artistes et créateurs, c'est conforter et aller plus loin que les formes de revenu garanti comme la rémunération des intermittents du spectacle qui tient compte des temps de préparation en plus des temps de représentation...

En conclusion, je pense que « Quand on veut, on peut ! ». L'ère Internet suppose d'aller au-delà des modes de pensées et instruments de l'époque du phonographe. Oui, nous devons faire preuve d'imagination et d'adaptation et cesser de se contenter d'adapter à la marge des modèles inadaptés et périmés. Oui, la classe politique doit accepter le fait, sans tenter de le réprimer ou de le contrôler, qu'un nouvel espace démocratique est né et que cet espace n'appartient qu'aux Internaute-citoyens !